



RENOUVELLEMENT DES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2023

***(Etre à jour de tous paiements)***

Pour une prise en charge dès le Lundi 4 Septembre 2023

**Dépôt dossier complet impérativement avant le 31 juillet 2023**

Pour toute inscription hors délai,

La prise en charge ne pourra être effective **seulement à partir du 11 septembre 2023**

---

### **Dossier Inscription Restaurant Scolaire/Périscolaire Matin**

(\* Documents à retirer en Mairie, à télécharger sur [www.saint-jean-en-royans.fr](http://www.saint-jean-en-royans.fr) ou pour les anciens parents, sur le portail famille de la Mairie)

- \* Règlement intérieur
- \* Demande de renseignements généraux
- \* Fiches des réservations (restaurant scolaire, périscolaire matin)
- \* Fiche Centre Social (**à retourner au Centre Social**)
- Dernier Justificatif CAF du quotient familial
- Carnet de santé (pages de vaccinations à jour) (**enfants Petite section et CP**)
- Attestation assurance extra-scolaire (RC + Garantie individuelle)
- Attestation employeurs des 2 parents (**enfants de maternelle**)

**Tout dossier incomplet sera mis en attente**

---